

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 2023

Etaient Présents : G. CLERET, I. BANCHET, H. MILON, S. HUET, C. MARTIN, D. TOUSSAINT, N. TERRIER

Etaient excusés : M-C CATRY, M. VANPE

Dans l'impossibilité d'assister à la réunion de conseil municipal, M-C CATRY a donné pouvoir à D.TOUSSAINT pour voter en son nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mars 2021

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion qui n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Corinne MARTIN est nommée secrétaire de séance

3. Délibération : Renouvellement du marché à bon de commande pour les travaux du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire explique le lancement d'un accord cadre à bon de commande pour les travaux de branchements, de réparation et de réfection des réseaux d'eau potable et les astreintes sous forme de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Trièves

Ce marché sera d'un an reconductible trois fois. Les crédits nécessaires seront prévus au budget et compris entre 3000 € HT et 10 000 € HT et 3000 € HT. Cette opération de fonctionnement n'est pas éligible aux subventions. En 2024, un investissement de 60 000,00 € est prévu dans le cadre de ce marché.

Désignation après élection de M. G. CLERET représentant de la commune de Saint-Andéol en qualité de représentant titulaire au sein de la commission administrative du groupement de commandes, ainsi que son suppléant, M. S. HUET.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Délibération : régularisation sur l'exercice 2022 de l'intégration au budget communal des résultats 2021 de la régie VLD

Mme I. BANCHET explique que ce « loupé » sur la prise en compte des résultats de clôture 2020 de la régie VLD et l'intégration ou pas sur le budget communal est également explicable par la difficulté de gestion de la trésorerie en charge du dossier et une mutation par la suite de ladite trésorerie.

Néanmoins, il convient de régulariser cette situation en intégrant ces résultats sur l'exercice 2022 dans le budget communal.

Le conseil municipal décide l'intégration au budget communal dans le contexte 2022 des résultats 2020 de la régie VLD, soit :

- En section de fonctionnement, la somme de 369 688,76 euros

Délibération adoptée à l'unanimité

5. Délibération : Enfouissement des réseaux BT/TEL Centre Bourg

Monsieur le Maire explique que les travaux seront effectués en 2023 et 2024. Suite à la demande de la commune de SAINT-ANDEOL, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée ci-joint :

TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec la commune et le concessionnaire ENEDIS, le conseil municipal

1- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **137 030 €**

Financements externes : **127 653 €**

Participation prévisionnelle : 15 902 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour

6 525 €

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec la commune et l'opérateur ORANGE, le conseil municipal

1- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **38 017 €**

Financement externe : **0 €**

Participation prévisionnelle : **38 017 €**

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour

1 810 €

Restera à la charge de la commune pour l'enfouissement des réseaux électricité et téléphone : 53 919 €

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Délibération : espace Valléen

Convention avec les communes de Gresse-en-Vercors et Château-Bernard dans le cadre du projet « adaptation du changement climatique des villages stations du Balcon est ». Cette première phase d'étude sera administrativement portée par la commune de Gresse-en-Vercors et le reste à charge sera répartie entre les 3 communes par une convention, soumise au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal de Gresse-en-Vercors a autorisé le dépôt d'une demande de subventions à hauteur de 50 % auprès de la Région et de 30 % auprès du Département pour la première phase d'étude du projet.

Lancement de l'étude en 2023, résultats en fin d'année.

Le budget de Saint-Andéol prévisionnel de Saint-Andéol s'élève à 40 000 € HT. Il est proposé que la répartition se fasse au prorata des montants prévisionnels des projets des différentes communes, soit

19 % pour Saint-Andéol, soit reste à charge pour l'étude 1520 € pour la commune de Saint-Andéol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

– APPROUVE la convention de coopération « Adaptation au changement climatique des villages stations du Balcon Est » entre la commune de Saint-Andéol et les communes de Château-Bernard et Gresse-en-Vercors ;

– AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Délibération : subvention aux associations

Reportée au conseil municipal du mois d'avril

8. Site internet

Mise en place d'une commission pour la mise en route du site internet : N. TERRIER, MC. CATRY, S. HUET, I. BANCHET, M. VANPE, G. CLERET

Etude du projet avec Campagnol.fr, service de création de sites internet communaux.

9. Point sur les opérations de recensement 2023

Mme N. TERRIER fait le point sur le recensement qui s'est bien passé :

100 % de réponse

111 adresses

1 adresse sans logement, inutilisé (Tétras-Lyre)

117 logements recensés (certains logements ont la même adresse : la Cure par exemple)

62 résidences principales

44 résidences secondaires + gîtes

9 logements vacants

2 logements occasionnels (ex. Cure)

117 habitants (pour information 53 hab en 1968, 68 hab en 1975, puis 66 hab, 92 hab, 123 hab, 115 hab, 128 hab en 2013, 123 hab en 2022)

10. Questions diverses :

- Signature de la pétition pour le collège du Trièves à Mens : l'Education Nationale a décidé de diminuer la dotation générale horaire (DGH) dans chaque établissement et de 10h par semaine pour le collège du Trièves dès septembre 2023. Cette pétition a déjà déjà signée par tout le conseil communautaire. Signature de la pétition par les conseillers municipaux.

- Scolarité à l'école de Saint-Guillaume : Le coût réel de la scolarité d'un enfant est de 1932 € / an. La mairie de St Guillaume décide de s'aligner sur le coût facturé par la Communauté de Communes aux communes soit 1535 €.

- L'ONF pour la coupe de bois Rif Clar : on a déjà perçu 16 376,61 € et on nous reverse 2 523,39 €

Total : 16 376,61 + 2 523,39 = 18 900 €

- Animations de village prévues : 1^{er} avril Oreilles d'Ânes, 7 avril concert/spectacle à la Tanière

- Les travaux de la première tranche de travaux de l'éclairage public ont commencé

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h17